

**Association
SOL SOLIDAIRE**

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2025



SOL SOLIDAIRE



SOL SOLIDAIRE

1 Edito	p. 3
2 La raison d'être de l'association SOL SOLIDAIRE	p. 3
3 Nos chiffres clés	p. 3
4 Pilotage et gouvernance	p. 4
• Le conseil d'administration et l'assemblée générale	p. 4
• L'équipe	p. 5
• Les ambassadeurs	p. 6
5 Nos mécènes	p. 6
• Nos modes d'intervention	p. 6
• Nos mécènes en 2025	p. 7
• Les paliers de mécénat	p. 7
6 Nos temps forts en 2025	p. 8
• Appel à projets 2025	p. 8
• Suivi des AAP précédents	p. 8
• Communication : chiffres clés 2025	p. 9
• Ils parlent de nous	p. 9
• La soirée caritative 2025	p. 11
• Les webinaires en 2025	p. 11
7 Perspectives	p. 11-12
8 Notre impact	p. 12
• Impact social	p. 12
• Promotion des énergies renouvelables	p. 12
• Bienfait climatique	p. 12
9 Rapport financier 2025	p. 13-14

Réduire
la précarité
énergétique
grâce à l'énergie
solaire !

I | Edito



Après les années de crise énergétique, 2025 a confirmé une relative stabilisation des prix de l'énergie. Pour autant, la précarité énergétique demeure un défi structurel majeur : près de 12 millions de personnes en France, soit environ un ménage sur cinq, restent fragilisés par le poids des

dépenses énergétiques dans leur budget. La volatilité des marchés, les tensions géopolitiques persistantes et l'urgence climatique nous rappellent que la sécurisation durable du coût de l'énergie est devenue un enjeu social autant qu'économique.

Dans ce contexte, le solaire s'impose comme une solution concrète et pérenne pour stabiliser le prix de l'électricité à un niveau maîtrisé. L'autoconsommation, en particulier, constitue un véritable bouclier face aux fluctuations du marché. Elle permet de produire localement une énergie renouvelable, compétitive et accessible. Il est essentiel que cette opportunité bénéficie aussi aux publics les plus vulnérables. C'est précisément la raison d'être de SOL SOLIDAIRE : accompagner

les acteurs du logement social qui souhaitent solariser leur patrimoine tout en associant leurs locataires à la transition énergétique. L'autoconsommation collective démontre chaque jour qu'il est possible d'accéder à une électricité verte, locale et moins coûteuse, à condition d'encourager une consommation plus responsable et adaptée aux heures d'ensoleillement. Cette démarche crée un cercle vertueux, alliant pouvoir d'achat, pédagogie énergétique et engagement climatique.

Je me réjouis de voir notre communauté de mécènes continuer à s'élargir et à se fidéliser. Leur engagement à nos côtés témoigne de la solidité de notre modèle et de la pertinence de notre action. Grâce à eux, de nouveaux projets verront le jour en 2026, et l'appel à projets suscite déjà un intérêt croissant.

L'année 2026 sera celle de l'amplification : amplification des partenariats, des installations, et surtout de l'impact social de nos actions. Ensemble, poursuivons notre mobilisation pour faire du solaire un levier de solidarité. Dans les pas de notre ambassadeur Jean-Pascal Zadi, avec son dernier film « Le rêve américain », contribuons à aider chacun à croire à son étoile !

En 2026, continuons à ensoleiller des vies.

André JOFFRE, Président

2 | La raison d'être de l'association SOL SOLIDAIRE

Développer les énergies renouvelables est un enjeu majeur tant climatique qu'économique et social. D'ici 2035, la France envisage de porter à une fourchette entre 55 et 80 GW l'ambition sur la puissance solaire installée selon la PPE3 publiée en février 2026.

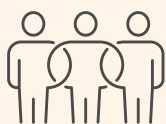
L'autoconsommation collective, définie à l'article L.315-2 du code de l'énergie, permet à un groupe de consommateurs et de producteurs de s'associer autour d'un projet commun de partage d'électricité renouvelable et locale.

A l'heure où 12 millions de foyers sont en précarité énergétique, l'association SOL SOLIDAIRE a pour

vocation de favoriser le déploiement d'opérations d'autoconsommation collective dans le secteur du logement social afin de conjuguer progrès social et environnemental et ainsi de lutter contre la précarité énergétique. **Son projet** : permettre aux bénéficiaires de logements sociaux de réduire leur facture énergétique en contribuant à financer l'installation de panneaux photovoltaïques.

3 | Nos chiffres clés en 2025

Nombre de donateurs



18 Citoyens

11 Mécènes

Montant des dons



877 €
Particuliers

146 296 €
Mécénats et partenariats privés

Projets soutenus

7



4 | Pilotage et gouvernance

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SOL SOLIDAIRE a pour membres fondateurs :

- **L'ADEME**, représentée tout au long de l'année 2025 par David Marchal, Directeur Exécutif Adjoint de l'Expertise et des Programmes ;
- la société d'avocats **De Gaulle Fleurance et Associés**, représentée par Sylvie Perrin, avocate associée ;
- le syndicat professionnel **Enerplan**, représenté par sa vice-Présidente Laetitia Brottier ;
- le Groupe **Banques Populaires et Caisses d'Epargne**, représenté par son Directeur Filière Energie, Jean-Sylvain Ruggiu ;
- le bureau d'études **Tecsol**, représenté par son Président Fondateur André Joffre ;
- **et l'Union Sociale pour l'Habitat**, représentée par sa Présidente Emmanuelle Cosse, ancienne Ministre du Logement.

Ces membres composent le conseil d'administration qui se réunit sur une base trimestrielle pour valider le programme d'actions et vérifier son suivi, et mener la réflexion stratégique sur les axes de développement.

Situation des mandats des membres du Conseil d'Administration :

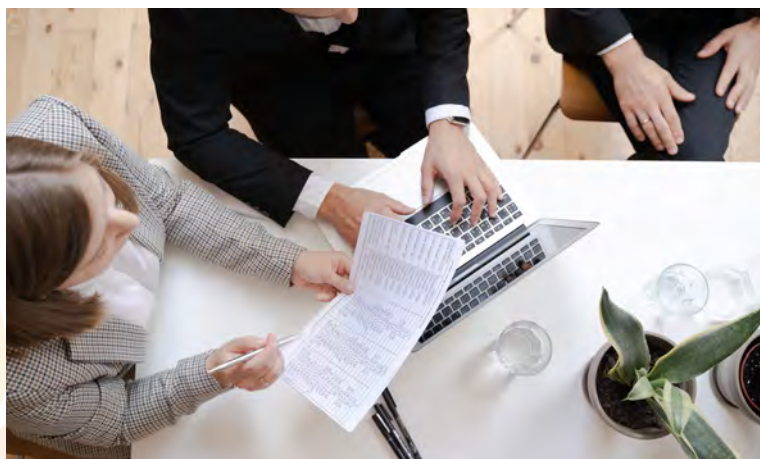
En date du 21 juillet 2020, les membres fondateurs de l'Association ont été nommés premiers membres du Conseil d'administration sans limitation de durée.

Situation des mandats des membres du Bureau :

Par décisions en date du 15 septembre 2025, le Conseil d'administration a décidé de renouveler les mandats de Monsieur André Joffre, en qualité de Président de l'Association, Madame Sylvie Perrin en qualité de Vice-présidente, Madame Emmanuelle Cosse en qualité de Vice-présidente, Monsieur David Marchal en qualité de Secrétaire, Monsieur Jean-Sylvain Ruggiu est désigné en qualité de Secrétaire adjoint, et Madame Laetitia Brottier en qualité de Trésorière, pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 15 septembre 2028.

Situation du mandat du Commissaire aux comptes :

Le Cabinet Bonnefoy & Associés représenté par Monsieur Lombry a été nommé en qualité de Commissaire aux comptes pour une durée de 6 exercices à compter de l'exercice 31 décembre 2022, et prendra fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des membres appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2027.



L'ÉQUIPE

Au quotidien, l'action de SOL SOLIDAIRE est coordonnée par **Alexandra Pocholle-Batlle**, Secrétaire Générale du bureau d'études Tecsol et mise en œuvre par la Responsable Développement **Chloé Cédon**, permanente de l'association. Chloé Cédon est en charge, notamment, de l'administratif, de la recherche de nouveaux partenariats, du pilotage du budget, de la stratégie de développement et de la communication.

Plusieurs juristes et avocats du cabinet d'avocats De Gaulle Fleurance et Associés interviennent régulièrement dans la conduite des activités de l'association : **Charlotte Annick Epoupa**, **Noé Fontalba** et **Dan Khalifa** s'assurent notamment que SOL SOLIDAIRE respecte les conditions de gestion désintéressée attachées au rescrit fiscal obtenu en janvier 2020.

L'agence de communication Constance, consultante de DGFLA, est également très présente dans l'organisation des événements phares de SOL SOLIDAIRE et dans la production de communiqués de presse, de contenus visuels et audiovisuels, avec la direction de la communication du cabinet.

Nicolas Vilmos Zeisler est en charge du community management de la page LinkedIn de SOL SOLIDAIRE.

L'agence de communication AttrapTemps, dirigée par Jérémy Mas, met en lumière le rapport d'activité annuel et crée des contenus visuels.

Chaque membre fondateur a désigné un représentant pour suivre les activités de l'association et la faire exister dans différentes sphères : parmi les acteurs du logement social, au sein du réseau des grandes entreprises et des institutions. Le syndicat ENERPLAN, l'ADEME et le mécène FASE (Fond d'Actions pour la Sécurité Electrique) composent le Comité d'Instruction afin de piloter le processus d'instruction des candidatures aux appels à projets.



Les cotisations des membres fondateurs alimentent le budget de fonctionnement de l'association :

Membre fondateur	2024	Type d'apport
TECSOL	10 000 €	Industrie
USH	3 000 €	Numéraire
ADEME	10 000 €	Numéraire
ENERPLAN	10 000 €	Numéraire
BPCE	10 000 €	Numéraire
DGFLA	10 000 €	Industrie

LES AMBASSADEURS

La comédienne **Amelle Chahbi** et le comédien et réalisateur **Jean-Pascal Zadi**, César du meilleur espoir masculin en 2021 et maître de la cérémonie des César en 2024, ont décidé de renouveler leur soutien à SOL SOLIDAIRE en 2025, par le partage de leur expérience de la précarité énergétique sur les médias et par leur participation aux différents événements organisés par SOL SOLIDAIRE. Merci à eux.



Gala caritatif de 2025 : **Chloé Cédon** (Responsable Développement SOL SOLIDAIRE), **Richard Loyen** (Délégué Général ENERPLAN), **Alexandra Pocholle-Batlle** (Secrétaire Générale TECSOL), **Jean-Yves Grandidier** (Président Valorem), **André Joffre** (Président TECSOL), **Laetitia Brottier** (VP ENERPLAN), **Sylvie Perrin** (Avocate Associée DGFLA), **David Marchal** (Directeur Exécutif Expertises et Programmes ADEME).

5 | Nos mécènes

NOS MODES D'INTERVENTION

SOL SOLIDAIRE mobilise des subventions privées auprès de mécènes, et les affecte aux projets photovoltaïques d'acteurs du logement social qui s'engagent à fournir gratuitement les électrons solaires à leurs locataires.

Jusqu'à 66% de défiscalisation sur les dons

Au terme d'une décision individuelle de rescrit en date du 31 janvier 2020, l'administration fiscale a considéré que l'association SOL SOLIDAIRE remplissait bien la condition d'intérêt général ouvrant droit au régime spécifique du mécénat.

Ce dispositif permet aux donateurs de bénéficier :

Pour les particuliers : d'une réduction d'impôt sur le revenu de 66% du montant du don

Pour les professionnels : d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60 % du montant du don selon certaines limites.

Un don à SOL SOLIDAIRE a un impact direct et concret

Un don de 20 000 € générera 20 000 € d'économies annuelles pendant 30 ans dans un immeuble Hlm de 100 familles, à raison de 200 € par famille par an. En effet, sur une facture d'électricité de 2 000 € par an environ, on admet que :

- 30% de la consommation du ménage est couverte par la production solaire locale. **En appliquant ce taux d'autoproduction à 2 000 €, on obtient 600 €.**
- Sur cette base, on efface 2/3 du prix du kWh (les taxes et le tarif d'utilisation du réseau n'étant pas effaçables), **soit 600 € multipliés par 2 et divisés par 3, à savoir 400 €.**
- Au-delà du mécénat financier, SOL SOLIDAIRE est également ouverte à d'autres formes de mécénat, notamment à l'arrondi sur salaire selon le principe mis en œuvre par l'entreprise **microDON**.
- SOL SOLIDAIRE s'appuie sur la plateforme **Hello Asso** pour collecter les dons des mécènes souhaitant être « supporter solidaire » de l'association.

5 | Nos mécènes

NOS MÉCÈNES EN 2025

La plupart des mécènes qui ont cru dans l'association dès 2020 ont décidé d'en soutenir de nouveau l'action en 2025. MERCI pour votre participation active et concrète à la vie de SOL SOLIDAIRE. Cela nous a permis de collecter plus de **146 000 € de dons sur l'année et 690 000 € depuis le lancement de l'association en 2020.**

LES PALIERS DE MÉCÉNAT



1 famille aidée

A partir de **1 €**



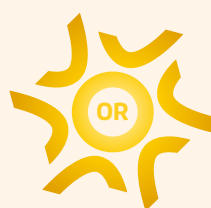
40 familles aidées

A partir de **20 000 €**
8 000 € après déduction fiscale



80 familles aidées

A partir de **40 000 €**
16 000 € après déduction fiscale



120 familles aidées

A partir de **60 000 €**
24 000 € après déduction fiscale



200 familles aidées

A partir de **100 000 €**



Nos mécènes Argent



Nos mécènes Supporter Solidaire

ENERLIS SOLIDARITÉ / DMEGC SOLAR / ELIOSFAIR,

Et tous les supporters solidaires qui ont soutenu l'association notamment via la plateforme HelloAsso.

6 | Nos temps forts en 2025

APPEL À PROJETS 2025

La 5^{ème} édition de l'Appel à Projets SOL SOLIDAIRE aura été ouverte de mars 2025 (lors du salon Be Positive) à septembre 2025. Les lauréats ont été dévoilés lors du salon de ENERGIA en décembre 2025 :

- Batigère Habitat (57) : 161kWc, 126 logements concernés, 33 000€ attribués
- Batigère Habitats Solidaires (57) : 36,4kWc, 143 logements concernés, 10 000€ attribués
- Office Métropolitain de l'Habitat Grand Nancy (54) : 26,39kWc, 92 logements concernés, 8 000€ attribués
- Foncière Habitat et Humanisme Rhône (69) : 12,6kWc, 54 logements concernés, 5 384€ attribués
- Grand Bourg Habitat (01) : 228,4kWc, 993 logements concernés, 50 000€ attribués
- Lille Métropole Habitat (59) : 136,5kWc, 28 logements concernés, 20 000€ attribués
- Haute-Savoie Habitat (74) : 105,6kWc, 95 logements concernés, 30 000€ attribués

Cela porte à 22 le nombre total de lauréats depuis le lancement de l'association en 2020.

SUIVI DES APPELS À PROJETS PRÉCÉDENTS

L'appel à projets est fondé sur un cahier des charges comprenant un certain nombre de critères : économies en euros permises au locataire, contenu local des systèmes solaires, performance énergétique du bâtiment ou encore innovation technologique ou organisationnelle.

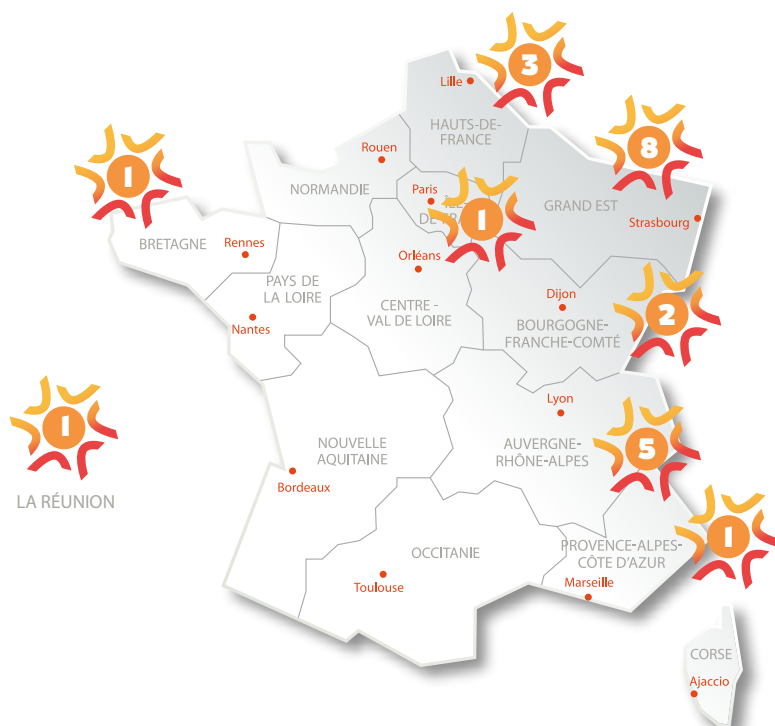
20%, c'est la réduction moyenne de facture d'électricité d'une famille estimée par les bailleurs sociaux candidats.

Selon les cas, le solaire se présente soit comme une brique de rénovation énergétique de bâtiments existants (par exemple, réhabilitation de cités minières), soit comme une solution intégrée à un projet de construction neuve (par exemple au sein d'un îlot de nouvelle zone d'aménagement concerté).

En 2025, 2 décaissements ont été effectués pour deux projets lauréats désormais en service :

- Haute Savoie Habitat – **Projet sur la Résidence Girolles** – (Appel à projets 2021)
- Alpes Isère Habitat – **Projet sur la résidence Pont Rivet à St-Ismier** – (Appel à Projets 2022)

Cartographie des projets soutenus depuis le lancement de SOL SOLIDAIRE

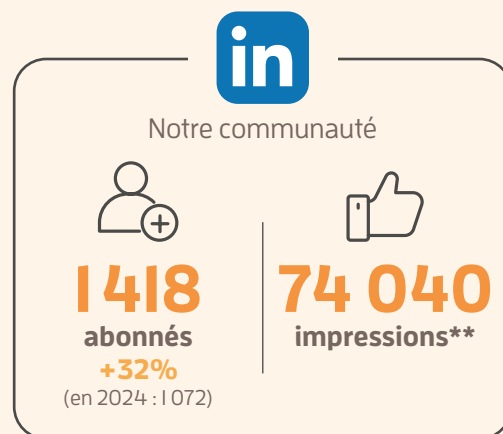


COMMUNICATION : CHIFFRES CLÉS 2025



*Nombre de fois où les médias ont cité Sol Solidaire

**Nombre de fois où un post est vu par un utilisateur LinkedIn



ILS PARLENT DE NOUS !

Retombées Presse 2025

Voici une sélection d'articles de presse qui ont mis en avant SOL SOLIDAIRE durant cette année 2025 :

- [Journal photovoltaïque : Sol Solidaire soutient sept projets solaires dans le logement social](#)
- [PV Magazine \(en direct d'ENERGAIA\) : Sol Solidaire soutient sept nouveaux projets solaires en autoconsommation collective](#)
- [Plein Soleil : ITV Emmanuelle Cosse : « Plus on maîtrise l'énergie, plus on protège les locataires »](#)
- [ESS et Société : 4ème soirée caritative de Sol Solidaire](#)
- [Blog Tecsol : Espagne-France : deux modèles pour l'ACC, deux visions de la transition énergétique par Alexandra Battle](#)
- [PV Magazine : Photosol soutient l'association SOL SOLIDAIRE pour une transition écologique plus juste](#)
- [BRED.fr : Sol Solidaire, dont la BRED Banque Populaire est mécène, lance un appel à projets national 2025 !](#)
- [L'Echo du Solaire : SOL SOLIDAIRE lance son appel à projets annuel 2025](#)
- [La Voix du Nord : À Lomme, la résidence Auguste-Lamy va être réhabilitée](#)
- [Energies Newstank : Panneaux solaires : appel à projets de Sol Solidaire pour les bailleurs sociaux](#)
- [L'Echo du Solaire : L'ADEME confirme son soutien à Sol Solidaire](#)
- [Bati Today : 3 projets à Brest, Ivry-sur-Seine & Lomme bénéficient du soutien de Sol Solidaire](#)
- [Blog Tecsol : Bienvenue Chloé Cédon, responsable de l'association Sol Solidaire](#)

Quelques-uns de nos communiqués de presse de 2025 :



COMMUNIQUE DE PRESSE
Paris, le 11 juin 2025



Photosol soutient l'association SOL SOLIDAIRE pour une transition écologique plus juste

L'association SOL SOLIDAIRE, engagée en faveur de la transition écologique et dans la lutte contre la précarité énergétique, bénéficie du soutien de Photosol.

Alors que près de 12 millions de personnes en France, soit 1 ménage sur 5, sont confrontées à la précarité énergétique, Photosol renforce son engagement contre la précarité énergétique en soutenant Sol Solidaire, une association innovante qui place la justice sociale au cœur de la transition écologique.

À travers ce partenariat, Sol Solidaire et Photosol rappellent que la transition énergétique ne peut réussir que si elle est inclusive et accessible à tous.

Sol Solidaire est une association qui œuvre pour réduire, de 20% en moyenne, les factures d'électricité des habitants des logements sociaux, en finançant l'installation de panneaux solaires. Elle organise un appel à projets par an, destiné aux acteurs du logement social.

Fondé en 2008, Photosol est l'un des premiers producteurs français d'électricité photovoltaïque. Spécialiste des installations au sol, en agrivoltaïsme et en terrains dégradés, en toitures agricoles et tertiaires et en ombrières de parking, Photosol développe et installe des projets créateurs de valeur pour les territoires et pour ses partenaires. En plaçant l'innovation et l'ancrage local au cœur de son action, Photosol contribue activement à la transition écologique et à une nouvelle manière de produire et consommer l'énergie. C'est dans cette logique d'engagement que Photosol a choisi de soutenir Sol Solidaire, à travers un don d'entreprise de 20 000 €.

« L'accès à une énergie propre et abordable est l'un des grands défis de notre époque. En soutenant Sol Solidaire, nous agissons concrètement pour une transition énergétique qui ne laisse personne de côté. Ce partenariat offre à 40 familles l'accès à une énergie renouvelable et plus économique, et reflète pleinement notre engagement en faveur d'une transition solidaire, durable et inclusive. » Alix Lajoie, Présidente de Photosol

« Grâce à ce soutien de Photosol, nous pourrions financer l'installation de panneaux solaires, au bénéfice de près de 40 locataires du parc social », déclarent les cofondateurs de l'Association Sol Solidaire, Sylvain Waserman, président de l'ADEME, Sylvie Perrin, associée chez De Gaulle Fleurance, Laetitia Brottier, vice-présidente d'Enerplan, Jean-Sylvain Ruggi, directeur RSE du Groupe BPCE, André Joffre, président de Tecsol, et Emmanuelle Cosse, présidente de l'Union Sociale pour l'Habitat.



COMMUNIQUE DE PRESSE
Paris, le 10 décembre 2025

SOL SOLIDAIRE dévoile les lauréats de son appel à projets annuel

L'association SOL SOLIDAIRE, engagée dans la lutte contre la précarité énergétique grâce à l'autoconsommation collective, dévoile les 7 projets qui bénéficieront de subventions allant de 5 000€ à 50 000€.

SOL SOLIDAIRE, association engagée dans la lutte contre la précarité énergétique, œuvre à réduire en moyenne de 20 % les factures d'électricité des habitants des logements sociaux grâce au financement d'installations photovoltaïques. Chaque année, l'association conduit un appel à projets dédié aux acteurs du logement social, afin de soutenir le déploiement de solutions solaires au cœur des territoires.

À l'occasion du Forum ENERGIA, le rendez-vous professionnel incontournable des énergies renouvelables, SOL SOLIDAIRE a dévoilé les sept lauréats de son appel à projets 2025. Ces organismes bénéficieront de subventions représentant en moyenne 30% du coût d'investissement dans une installation de production d'électricité solaire en autoconsommation collective.

« Nous sommes fiers d'annoncer cette nouvelle promotion de projets, qui illustre la capacité de SOL SOLIDAIRE à fédérer, financer et accompagner des initiatives concrètes au service des familles les plus fragiles. Voir grandir cette dynamique collective, année après année, est une immense satisfaction : notre action se traduit directement dans le quotidien des habitants. Les lauréats 2025 montrent une nouvelle fois qu'il est possible d'allier énergie photovoltaïque et solidarité, » déclare André JOFFRE, président de SOL SOLIDAIRE.

Avec ces sept projets supplémentaires, l'association poursuit sa mission : soutenir les acteurs du logement social, transformer les bâtiments et rendre l'énergie solaire accessible au plus grand nombre. Ce soutien est rendu possible grâce à la générosité des mécènes qui apportent des dons à SOL SOLIDAIRE et qui auront permis de consentir une enveloppe globale de 200 000 € environ cette année.



COMMUNIQUE DE PRESSE
Paris, le 1er octobre 2025



Sol Solidaire soutient Plurial Novilia dans l'installation des premiers panneaux photovoltaïques à Béthény

L'association SOL SOLIDAIRE, engagée en faveur de la transition écologique et dans la lutte contre la précarité énergétique, soutient Plurial Novilia dans l'initiative NoviliaSun visant à installer des panneaux photovoltaïques, au bénéfice de logements sociaux, à Béthény dans la Marne.

Les premiers panneaux photovoltaïques du projet NoviliaSun, porté par Plurial Novilia, viennent d'être livrés et installés à Béthény (Marne). Ce programme pionnier de 15 logements sociaux, capable de couvrir jusqu'à 70 %* des besoins en chauffage et en électricité de leurs habitants grâce à l'énergie solaire, marque une étape importante vers la démocratisation des énergies renouvelables dans l'habitat social.

En tant que partenaire engagé, Sol Solidaire soutient activement ce projet qui incarne sa mission : favoriser l'accès des ménages modestes aux bénéfices de l'énergie solaire et contribuer à la lutte contre la précarité énergétique.

Grâce à l'installation de 341 panneaux photovoltaïques, le bâtiment pourra atteindre une autonomie énergétique exceptionnelle, avec une production annuelle estimée à 117 200 kWh, largement supérieure à ses besoins (79 320 kWh). Les locataires bénéficieront ainsi d'un logement moins économe, plus économique et respectueux de l'environnement.

Au-delà de la performance technique, NoviliaSun ouvre la voie à une nouvelle manière de concevoir et de gérer le logement social, en intégrant dès la conception des solutions bas carbone, low-tech et durables.

« Le projet NoviliaSun à Béthény démontre que l'énergie solaire peut être au service de l'innovation sociale et de la transition climatique », affirme Fabien Petit, Président de Plurial Novilia.

« Le projet NoviliaSun illustre parfaitement l'ambition de Sol Solidaire : montrer que l'énergie renouvelable peut favoriser l'inclusion sociale. C'est en multipliant ce type d'initiatives que nous préparons un avenir plus durable et plus équitable », déclarent les cofondateurs de l'Association Sol Solidaire, Sylvain Waserman, président de l'ADEME, Sylvie Perrin, associée chez De Gaulle Fleurance, Laetitia Brottier, vice-présidente d'Enerplan, Jean-Sylvain Ruggi, directeur RSE du Groupe BPCE, André Joffre, président de Tecsol, et Emmanuelle Cosse, présidente de l'Union Sociale pour l'Habitat.

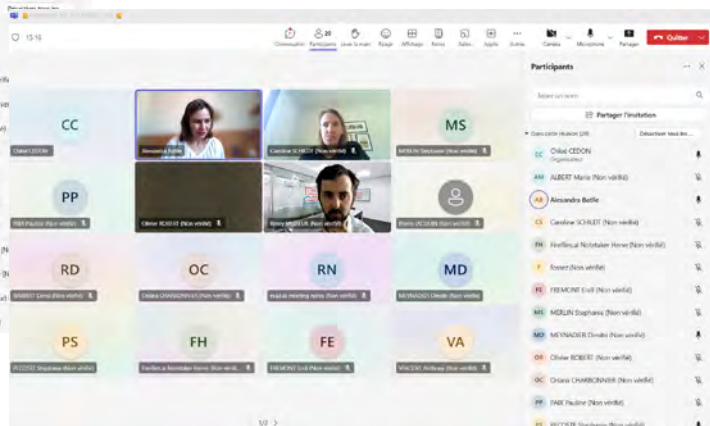
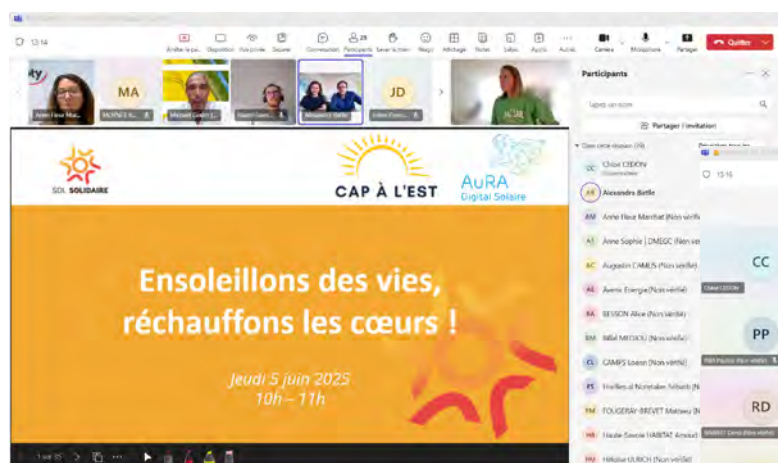
La soirée caritative 2025

En 2025, SOL SOLIDAIRE a organisé sa 4^{ème} soirée caritative annuelle, sous la forme d'un cocktail dinatoire, en présence de ses ambassadeurs, des membres fondateurs et des mécènes, et mis à l'honneur les projets soutenus. L'événement a eu lieu en marge de l'Université de l'Autoconsommation d'Enerplan, ce qui a permis de faire venir et sensibiliser un public initié au solaire, afin de convaincre de futurs mécènes potentiels.



Les webinaires en 2025

Deux webinaires d'information ont été organisés, en partenariat avec **Cap à l'Est** d'une part, et avec **l'Union Sociale pour l'Habitat**, d'autre part. Ces événements ont rassemblé plus d'une soixantaine d'acteurs du solaire et du logement social.



7. Perspectives

Les dons et promesses de dons déjà reçues au premier semestre 2026 sont encourageants, puisque l'association a déjà conventionné à hauteur de 45 000 € avec des mécènes. En 2026, SOL SOLIDAIRE ambitionne de collecter 56% de dons supplémentaires par rapport aux dons récoltés en 2025.

Des nouvelles formes de mécénat sont en cours de mise en œuvre, comme le don en nature de panneaux photovoltaïques, le don de service ou le mécénat de compétence.

En 2026, l'association SOL SOLIDAIRE renforcera son action en faveur des circuits courts d'électricité locaux. Une attention particulière sera portée au renforcement des partenariats avec les Sociétés d'Économie Mixte (SEM) ainsi que les collectivités locales, acteurs clés de la transition énergétique dans les territoires.

L'objectif est d'accompagner l'émergence et la structuration de projets énergétiques locaux permettant une meilleure valorisation de la production d'énergie renouvelable au bénéfice des habitants, des entreprises et des acteurs publics.

Afin de consolider son modèle économique et de renforcer sa capacité d'action, l'association SOL SOLIDAIRE engagera en 2026 une démarche d'ouverture et d'élargissement de sa base de membres cotisants.

Cette dynamique vise à fédérer un plus grand nombre d'acteurs partageant les valeurs et les objectifs de l'association, tout en diversifiant ses ressources financières. L'augmentation du nombre d'adhérents contribuera directement au renforcement du budget de fonctionnement, permettant ainsi de pérenniser les actions engagées, d'accompagner de nouveaux projets et de soutenir le développement de l'association sur l'ensemble des territoires.

L'effort de communication va continuer vers les antennes régionales de l'Union Sociale pour l'Habitat afin de faire connaître le programme à tous les territoires et que toutes les régions de France s'emparent des appels à projets de l'association. **Déjà 1 webinaire a été réalisé au mois d'avril en partenariat avec l'Union Régionale Occitanie.**

Le cahier des charges de l'AAP 2026 a été simplifié et précisé pour optimiser l'instruction des dossiers. Il met l'accent sur deux critères, fondamentaux pour SOL SOLIDAIRE : **la réduction des factures d'énergie des bénéficiaires de logements sociaux et leur sensibilisation aux enjeux économiques, écologiques et techniques de la mise en œuvre du projet d'autoconsommation.**

Dans le cadre de son appel à projets, l'association SOL SOLIDAIRE s'appuie sur un Comité d'Instruction chargé d'examiner et d'évaluer les candidatures reçues. Composé de membres aux compétences complémentaires (ENERPLAN, L'ADEME et FASE), ce comité a pour mission d'analyser les projets au regard des critères définis par l'association, notamment leur pertinence, leur faisabilité, leur impact territorial, leur dimension solidaire ainsi que leur contribution à la transition énergétique et au développement local. Le Comité d'Instruction organise un temps d'échange avec chaque porteur de projet, permettant d'approfondir la compréhension des projets présentés, d'en préciser les objectifs, les modalités de mise en œuvre ainsi que les impacts attendus sur les territoires.

Aussi, la subvention Sol Solidaire pourra financer **jusqu'à 30% du CAPEX d'un projet sur la base d'un coût d'investissement global ne dépassant pas 2€50/Wc** (hors stockage).

Le conseil d'administration a confirmé fin d'année 2025, Chloé Cédon, en CDI, pour continuer à accompagner le développement de SOL SOLIDAIRE.

Aussi, en 2026, SOL SOLIDAIRE se revendiquera plus fortement comme accompagnant l'électrification des usages, indispensable à l'atteinte des objectifs de neutralité carbone. L'association favorisera le développement de solutions permettant de remplacer les usages reposant sur les énergies fossiles par des équipements électriques performants, alimentés autant que possible par une électricité renouvelable produite localement.

En articulant électrification des usages, autoconsommation collective et maîtrise des consommations, SOL SOLIDAIRE entend contribuer à une transition énergétique à la fois décarbonée, accessible et solidaire, au bénéfice des bailleurs sociaux, des collectivités territoriales et des ménages les plus modestes.

8 | Notre impact

Impact social

La précarité énergétique touche près de 12 millions de personnes en France. Soutenir SOL SOLIDAIRE, c'est lutter contre les inégalités grâce à l'allègement des factures énergétiques des bénéficiaires. Nos actions améliorent les conditions de vie de plusieurs centaines de foyers par an (plus de 3500 familles concernées).

Promotion des énergies renouvelables

L'autoconsommation collective, qui est une pratique naissante, contribue à la démocratisation de la production d'énergie décarbonée et locale et au développement de circuits-courts énergétiques. SOL SOLIDAIRE participe ainsi à la progression de la transition énergétique, avec >2MWc déjà soutenus pour réalisation à court terme.

Bienfait climatique

L'ensemble des projets déjà financés par SOL SOLIDAIRE permettra d'éviter 3 300 tonnes de CO₂ au bout de 20 ans (la durée de vie des installations photovoltaïques).

À titre comparatif, 1 tonne de CO₂, c'est l'impact d'un passager lors d'un aller-retour Paris New York en avion. Les émissions de CO₂ évitées par SOL SOLIDAIRE représentent plus d'une dizaine d'allers-retours long courrier de ce type ou encore l'émission totale annuelle de 334 Français.

9 | Rapport financier 2025

L'année 2025 a été marquée par une dynamique de dons contrastée pour l'association (-47% vs 2024), dans un contexte économique global demeurant sous tension.

Si certaines périodes ont confirmé la fidélité et l'engagement des donateurs, le niveau global de contributions 2025 s'est révélé plus irrégulier et inférieur aux anticipations initiales.

Cette situation s'explique par plusieurs facteurs conjoncturels qui affectent l'ensemble du secteur associatif. Les entreprises tendent à recentrer leurs engagements de mécénat et de responsabilité sociale sur un nombre plus limité de projets, ce qui peut réduire les marges de financement disponibles. Par ailleurs, le ralentissement de la croissance économique et les incertitudes persistantes sur le pouvoir d'achat renforcent une tendance générale à la prudence financière.

Les associations, particulièrement dans le secteur solaire aujourd'hui, font également face à une concurrence accrue pour la mobilisation des res-

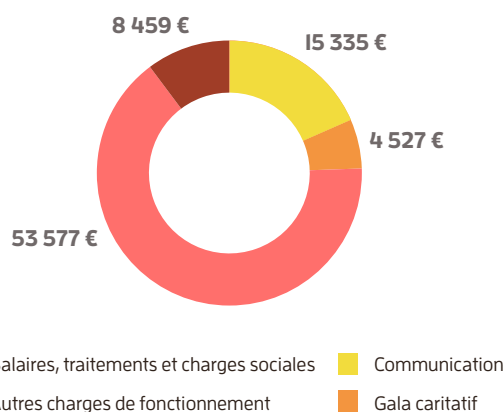
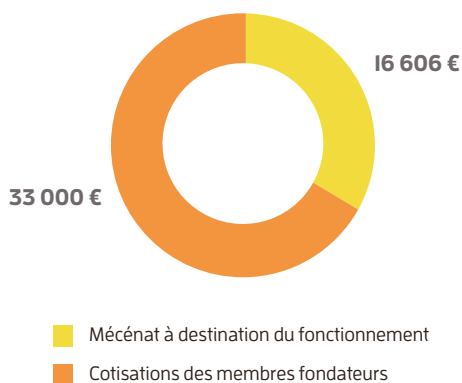
sources privées, dans un environnement où les causes à soutenir sont multiples et où la « fatigue des dons » peut s'installer, notamment après plusieurs crises successives (sanitaire, énergétique, sociale et géopolitique).

Dans ce contexte, l'année 2026 s'annonce également exigeante, avec un maintien probable des tensions économiques et une vigilance accrue des financeurs publics comme privés. L'association anticipe ainsi une période de consolidation, nécessitant une diversification renforcée des ressources et un travail continu de fidélisation et d'élargissement de sa base de soutiens.

Et c'est dans ce contexte économique incertain que SOL SOLIDAIRE continue à faire sens, plus que jamais !

Néanmoins, la bonne santé financière de l'association permet d'envisager la poursuite de son développement, notamment avec l'embauche en CDI d'un premier salarié permanent en 2026 (Chloé Cédon).

BUDGET FONCTIONNEMENT



BUDGET MECENAT

Le total des dons 2025 à destination des projets s'élève à 130 567€

Le total des subventions attribuées s'élève à 577 108€ en cumul à fin 2025, dont 144 455€ ont déjà été décaissés.

Les décaissements s'effectuent à mesure que les projets se réalisent.

Présentation des comptes et proposition d'affectation du résultat

Examen des comptes de l'exercice écoulé

Les comptes qui seront présentés et qui sont soumis aux membres de l'Association ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au 31 décembre 2025, les ressources de l'Association se sont élevées à la somme de 191 573 euros qui se décomposent comme suit

Les cotisations versées par les membres de l'Association se sont élevées à 16 605,88 euros,

Le versement des fondateurs s'est élevé à la somme de 33 000 euros,

Le mécénat s'élève à la somme de 141 965 euros

Les charges d'exploitation de l'Exercice, d'un montant total de 223 863 euros, sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

En conséquence, les comptes de l'Exercice font apparaître un résultat négatif de 31 290 euros contre un résultat positif de 5 906 euros au 31 décembre 2024.

Le tableau ci-dessous résume les comptes de l'Exercice, un rappel des comptes de l'exercice précédent étant fourni à titre comparatif.

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Montant net produits d'exploitation		
Cotisations	16 606 €	/
Versements des fondateurs	33 000 €	33 000 €
Mécénats	130 567 €	276 691 €
Utilisations de fonds reportés	11 399 €	26 570 €
Total des produits d'exploitation	191 573 €	336 261 €
Charges d'exploitation :		
Autres achats et charges externes	27 121 €	27 094 €
Aides financières	11 399 €	26 570 €
Report en fonds dédiés	130 567 €	276 691 €
Impôts, taxes	847 €	/
Salaires et traitements	39 745 €	/
Cotisations sociales	13 832 €	/
Dotations aux amortissements	354 €	/
Total des charges d'exploitation	223 863 €	330 355 €
Résultat de l'exercice	-32 290 €	5 906 €

Approbation des comptes et affectation du résultat de l'Exercice

Il sera proposé aux membres de l'association de bien vouloir (i) approuver les comptes annuels de l'Exercice tels qu'ils leur seront présentés et qui font apparaître un résultat négatif de (32.290,33) euros et (ii) affecter ledit résultat en totalité au compte « report à nouveau » qui s'élèverait ainsi, après affectation, à 63.292,45 euros.

**Pour tout contact,
dons & événements à venir**

contact@solsolidaire.fr
www.solsolidaire.fr



SOL SOLIDAIRE